Revalorisation générale des salaires

Liminaire CSE siège des 18 et 19 mai 2022

La situation économique et internationale actuelle nous entraine dans un phénomène inflationniste.

Les salariés en font les frais et les augmentations qu'ils subissent quotidiennement provoquent une diminution du pouvoir d'achat et leur imposent des choix cornéliens dans leurs dépenses voire des privations dans plusieurs domaines.

Force Ouvrière demande solennellement une revalorisation significative générale des salaires pour les CDI, CDD et intermittents et en corrélation directe avec l'inflation que nous subissons tous les jours.

Nous demandons avec force que cela soit acté avant le 30 juin 2022 et avec l'effet rétroactif au 01 janvier 2022.

A cela s'ajoute notre revendication du paiement du 1/10ème de congés payés dès ce mois de juin 2022

Nous demandons la réévaluation des frais de mission repas (zone de résidence) et indemnités kilométriques. Concernant ces derniers points, nous constatons l'envolée des tarifs des hôtels, des restaurants et des carburants. Il devient extrêmement difficile d'exercer nos missions avec des barèmes qui n'ont pas évolués.

Pour rappel, il y a 2 ans, les frais de mission étaient revus chaque 1er février de chaque année. Et pour rappel aussi, au moment de la suppression des forfaits, l'ancien directeur du Dialogue Social avait pris l'engagement que le barème des « repas zone de résidence » serait lui aussi revu.

Ce qui a été fait jusqu'à son départ, mais qui n'a plus été bougé depuis 2 ans…

Paris, le 17 mai 2022.

Bureau syndical Force Ouvrière – Pièce R2811 - 01.56.22.54.40/43.76
7 Esplanade Henri de France – 75907 Paris Cedex 15